Financements

pour les formations professionnelles, en dehors de l'apprentissage:

AE, ATE, BP, BFE, DE, DES

Financeur	Prérequis	Processus de demande	Délais de prise en charge
CPF compte personnel de formation https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/	Avoir un compte CPF pour souscrire à une formation éligible au RNCP Choisir un centre de formation éligible au CPF (label qualiopi ou en auto-entrepreneur)	Session créée par l'organisme de formation qui transmet ensuite un lien d'inscription au candidat pour valider la demande de devis	Délai de 2 mois avant la formation et dossier complet nécessaire
			Abondement possible
France Travail https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html	Etre inscrit à France Travail, avoir un numéro de demandeur d'emploi et être en lien avec son conseiller FT pour défendre son dossier de financement	Session créer par l'organisme de formation sur DOKELIO puis la demande de devis est effectuée par l'OF via Kairos et le demandeur d'emploi la reçoit via son compte FT pour la valider	Délai de 3 mois avant la formation et dossier complet nécessaire
Transition pro https://www.transitionspro-idf.fr/	Financement dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Être en contrat de travail et bénéficier d'une ancienneté suffisante, la formation doit être enregistrée au RNCP	Demande d'ouverture de dossier à effectuer par le candidat sur le site : transitionpro.fr puis l'organisme de formation complète ce dossier à la réception de la demande transmise par Transition Pro	Délai de 4 mois avant la formation
OCAPIAT https://www.ocapiat.fr/financement-sur-mesure-par-lopco-simulateur-boost-competences/	L'OPCO prend en charge les formations des salariés en poste du secteur équestre, pour les entreprises de - de 50 salariés. Le prestataire de formation doit être labellisé "Qualiopi "	**Boost compétence**: la demande doit être faite par l'entreprise, boost compétence finance 50% de la formation, jusqu'à 750€ HT stagiaire/dossier	Délai de 2 mois avant la formation
VIVEA https://vivea.fr/	Financement destiné aux dirigeants de structure cotisant à la MSA, et à jour de leur contribution formation VIVEA	Demande déposer par l'organisme de formation via une session d'instruction, montant de prise en charge maximum de 3 000€	Financement à préciser sur le dossier d'inscription qui doit être envoyé deux mois avant l'entrée en formation

Votre contact pour les financements

Daphné KETLEY: dketley@cheval-iledefrance.com

01.47.66.83.07

ILE-DE-FRANCE
Fédération Française d'Équitation
Comité Régional d'Équitation